



APPEL D'OFFRES SCIENTIFIQUE ET MEDICAL 2010

Sidaction renouvelle son appel d'offres scientifique et médical pour l'année 2010 selon les modalités suivantes :

Seront examinés par le Comité Scientifique et Médical, les projets de recherche **fondamentale, appliquée et clinique** dans tous les domaines de la recherche biomédicale sur le VIH/sida (virologie, immunologie, vaccins préventifs et thérapeutiques, traitements), ainsi que les travaux de recherche en **sciences de l'homme et de la société**, en **épidémiologie** et en **santé publique**, portant sur le VIH/sida (*voir encadré « Sciences Sociales » ci-dessous*).

Seront également examinés les projets de recherche sur **les co-infections et les pathologies associées au VIH/sida**, uniquement dans le cadre de travaux ayant une pertinence pour l'avancée des recherches sur le VIH/sida et pour la prise en charge des malades.

Les projets de recherche doivent se dérouler en France dans les laboratoires publics, les services cliniques et les organismes à but non lucratif, ayant parmi leurs missions le soutien à la recherche. Sidaction soutient également des projets se déroulant dans les Pays En Développement dans le cadre d'une collaboration scientifique et financière avec une structure de recherche publique ou associative française (*voir encadré « Sidaction et la Recherche dans les Pays En Développement »*).

Les financements sont attribués sous la forme :

- **d'aides aux équipes**, pour un projet donné, dont le budget pourra inclure :
 - ✓ des frais de fonctionnement (*y compris des frais de valorisation des résultats, selon les conditions détaillées plus loin*) ;
 - ✓ des frais d'équipement ;
 - ✓ des frais de rémunération de personnel.

et/ou

- de **financements nominatifs destinés à des jeunes chercheurs**, dans le cadre d'un projet donné :
 - ✓ de doctorat, pour une première inscription en thèse à la rentrée 2010 ;
 - ✓ de doctorat, pour la dernière année de thèse, (3^{ème} ou 4^{ème} inscription) ;
 - ✓ de post-doctorat ;
 - ✓ pour les médecins et pharmaciens thésés effectuant des travaux de recherche.



Deux points forts sont à souligner dans l'appel d'offres 2010 :

1. L'extension à trois ans des financements des chercheurs débutant une thèse

Suite à la parution du décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 qui fixe à trois ans la durée du contrat des doctorants, les financements proposés aux chercheurs qui débutent une thèse seront désormais attribués sur trois ans.

Les candidats à un financement de début de thèse pour la rentrée universitaire 2010 doivent impérativement postuler à la 2^{ème} session de l'année, dans le cadre de modalités spécifiques qui seront communiquées ultérieurement.

2. L'encouragement des collaborations scientifiques

Le Comité Scientifique et Médical appréciera particulièrement les demandes proposées dans le cadre de projets collaboratifs, présentant de façon claire et argumentée la démarche des équipes s'associant pour :

- mettre en commun des compétences complémentaires ;
- mutualiser des moyens ;
- valoriser les résultats de leurs recherches ;
- mieux répondre aux attentes des personnes concernées par le VIH.

Trois sessions sont planifiées dans l'année

Les modalités de candidature et les dates limites pour le dépôt des dossiers sont consultables sur notre site.

Les dossiers complets sont à adresser par voie postale au Service des Programmes Scientifiques de Sidaction :

228, rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 PARIS.



Rappel des modalités d'expertise multidisciplinaire

L'expertise du Comité Scientifique et Médical de Sidaction, vise avant tout l'excellence scientifique des projets, des équipes et des profils des jeunes chercheurs qui seront sélectionnés pour un soutien financier.

Pour chaque dossier, 2 rapporteurs spécialistes de la thématique traitée sont nommés (3 en cas de demandes > 150 000 €). Chaque dossier est ensuite présenté par les rapporteurs en session plénière du Comité Scientifique et Médical, dont la composition est multidisciplinaire. Le Comité discute de chaque dossier : de son volet scientifique et de son volet financier, s'il s'agit d'une demande d'aide aux équipes. Au final, un avis collégial est donné par un vote à main levée. L'avis du Comité est transmis au Conseil d'Administration qui prend la décision financière. **NOTA BENE** : Seul l'avis collégial du Comité sera communiqué aux candidats.

[La composition du Comité est sur notre site](http://www.sidaction.org/ewb_pages/c/comite-scientifique.php)
http://www.sidaction.org/ewb_pages/c/comite-scientifique.php

Recommandations pour la mise en place des contrats des jeunes chercheurs

Les financements attribués par Sidaction aux jeunes chercheurs visent la mise en place d'un contrat au sein de l'organisme employeur, selon les barèmes de rétribution de celui-ci.

Il est de la responsabilité des candidats de se renseigner au préalable auprès de l'employeur potentiel des éventuelles contraintes de mise en place du contrat, en cas d'attribution d'un financement de la part de Sidaction.

Pour faciliter la mise en place des contrats en cas d'attribution de financement, il est recommandé de renseigner les coordonnées des personnes à contacter au sein de l'organisme employeur, dès le dépôt du dossier.

Pour les candidats de nationalité étrangère, il est rappelé qu'un permis de séjour en France sera demandé par l'employeur pour la mise en place de leur contrat, même si leur projet de recherche se déroule à l'étranger.

<p>Il est important de noter qu'une période de carence de 2 mois au minimum est à compter entre la notification d'attribution du financement et la mise en place du contrat de travail par l'organisme employeur.</p>
--

Conditions de prise en charge des frais liés à la valorisation des résultats

L'Appel d'Offres scientifique et médical est ouvert depuis toujours à la possibilité d'inclure dans le budget prévisionnel des demandes d'aides aux équipes des frais de mission liés à la présentation de résultats à des conférences et des frais de publications.



Pour 2010, Sidaction renouvelle son engagement au soutien de la valorisation des résultats des recherches financées grâce à la générosité des donateurs, tout en soulignant les points suivant, dont les candidats devront tenir compte dans leurs demandes argumentées :

- Le caractère exceptionnel de l'attribution de frais de mission et des frais de publication : le soutien de Sidaction sera réservé aux équipes qui ne disposent pas d'autres moyens institutionnels ou privés de couvrir ces frais ;
- Leur destination spécifique : ces frais doivent concerner spécifiquement la valorisation de résultats obtenus grâce au soutien de Sidaction et, s'agissant de la participation à une conférence, ils doivent concerner uniquement la personne de l'équipe chargée de la présentation des résultats ;
- L'obligation à fournir, avant d'engager ces dépenses, les pièces mentionnant le soutien de Sidaction : pour les conférences, l'abstract accepté ; pour les publications, le papier accepté ou la confirmation de l'acceptation pour publication.

Ces éléments permettront aux experts du Comité de juger de la pertinence de ces demandes et, le cas échéant, de se prononcer favorablement.

Sidaction et la Recherche en Sciences Sociales :

Depuis sa création, Sidaction finance des projets de recherche en **sciences de l'homme et de la société**, en **épidémiologie** et en **santé publique**, portant sur le VIH/sida, les co-infections ou les pathologies associées au VIH/sida.

En octobre 2006, Sidaction a lancé une **mission dédiée au renforcement de son soutien aux projets dans ces domaines**. Grâce à des contacts plus étroits avec les chercheurs en sciences sociales et à une meilleure diffusion de l'appel d'offres scientifique et médical, le nombre de dossiers en sciences sociales déposés et financés par Sidaction a augmenté sensiblement. Ces résultats encourageant témoignent de la volonté renouvelée de Sidaction de jouer un rôle spécifique important dans la promotion de la recherche en sciences sociales sur le VIH.

Afin de répondre à ces objectifs de renforcement de ce domaine de recherches, un travail d'accompagnement individualisé auprès des candidats est proposé. Dans ce cadre, les candidats sont fortement encouragés à prendre contact avec les chargés de mission en amont du dépôt de dossier, afin qu'ils puissent bénéficier d'un conseil personnalisé. En outre, des instructions adaptées aux spécificités du domaine des sciences sociales ont été élaborées afin de faciliter la préparation des pièces nécessaires à la constitution du dossier. Elles sont disponibles sur demande.

Nous invitons donc les chercheurs souhaitant présenter un projet dans ce domaine à s'adresser au Service des Programmes scientifiques.

Les projets de recherche portés par des structures associatives sont fortement encouragés

Contacts : Veronica Nosedá (v.nosedá@sidaction.org) et Vincent Douris (v.douris@sidaction.org), chargés de mission en Sciences Sociales.



Sidaction et la Recherche dans les Pays En Développement (PED) :

Environ 10% des projets soutenus par Sidaction, tous domaines de recherche confondus, se déroulent dans les Pays en Développement.

NOTA BENE : pour qu'une demande de soutien à un projet se déroulant dans les PED soit considérée comme recevable, la gestion administrative proposée doit être assurée par une structure française, pouvant certifier d'une convention de partenariat avec la structure du pays concerné, en vue d'un éventuel transfert financier. Par ailleurs, la collaboration scientifique entre les deux structures doit être attestée par l'implication dans le projet de chercheurs appartenant aux deux structures.

Pour tout programme de recherche se déroulant dans les PED, nous invitons les chercheurs à s'adresser au Service des Programmes Scientifiques avant de déposer leur candidature.

Contact recherche biomédicale dans les PED :

Paola De Carli, p.decarli@sidaction.org

Contact recherche en sciences sociales dans les PED :

Veronica Nosedà, v.nosedà@sidaction.org